

## LUTTE INCENDIE en UNITE MOBILE

Objectif prévenir et lutter efficacement contre tout début d'incendie. Connaître les consignes de sécurité  
Savoir utiliser efficacement les moyens de lutte contre le feu

Public tout public

Pré-requis aucun

Sanction attestation

### PROGRAMME

#### APPORTS THÉORIQUES

Le triangle du feu

Les 4 classes de feu

Les différents types d'extincteurs

Le R.I.A

La protection

Le message d'alerte

Le Système de Sécurité Incendie (SSI)

Savoir lire un plan d'évacuation

Les consignes générales et particulières de l'entreprise

#### VISITE DE L'ENTREPRISE

Repérer l'emplacement des moyens de lutte contre le feu

Le SSI

#### EXERCICES PRATIQUES

Feux (poubelle, armoire électrique, cuisine, ordinateur)

Scénario d'évacuation d'une victime dans l'Unité Mobile

avec début d'incendie



Durée : 1h45 par participant

### Méthodes, moyens pédagogiques

- ✓ Formateur Pompier professionnel.
- ✓ Moyens pédagogiques et d'encadrement  
Séance en unité mobile :  
Salle de formation climatisée  
12 places assises  
Équipement vidéo informatique  
Aire de feu sécurisée  
Mémo pédagogique
- ✓ Pédagogie  
Exposés théoriques, nourris par l'apport des exercices de simulation d'incendie (feu de friteuse...)
- ✓ Modalités d'évaluation des acquis  
Contrôle continu des connaissances grâce aux mises en situation..
- ✓ Document délivré  
Attestation

## Obligation liée à la formation à la sécurité incendie

L'obligation de former ses salariés à la sécurité incendie relève des articles suivants :

**R4227-28** du Code du travail : « l'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs. »

**R4227-39** du Code du travail :

- « le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en oeuvre les moyens de premiers secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés. »
- « la consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manoeuvres nécessaires. »

### APSAD Règle R6

- Chapitre 4 : l'effectif doit être d'au moins un employé sur dix par secteur. Leur répartition géographique doit être telle qu'il soit possible de réunir en tous points d'un même secteur un effectif minimal de deux personnes en moins d'une minute.
- Chapitre 6 : les équipiers de première intervention doivent recevoir une formation théorique et pratique sur la prévention et la lutte contre l'incendie.

